



Assemblée nationale
du Liban



Union
interparlementaire



Union
interparlementaire arabe



UNITAR

CONVOCAATION

1. L'Union interparlementaire (UIP), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Union interparlementaire arabe organisent, à l'invitation de l'Assemblée nationale du Liban, un séminaire régional sur le thème : *Renforcement des capacités des parlements dans le domaine de la gestion durable des ressources en eau*. Ce séminaire se tiendra à :

**Beyrouth (Liban)
les 29 et 30 novembre 2005**

2. Le séminaire se déroulera à l'Assemblée nationale du Liban.

OBJECTIFS DU SEMINAIRE

3. Ce séminaire a pour objectif de contribuer à un meilleur fonctionnement des parlements en sensibilisant les parlementaires et le personnel parlementaire à une question délicate d'intérêt général, celle de la gestion de l'eau. Le séminaire contribuera à familiariser les parlements concernés avec les politiques internationales, les objectifs et la législation en matière de préservation et de gestion des ressources en eau. Il devrait aussi permettre une participation plus efficace des parlementaires aux négociations et mécanismes internationaux se rapportant à l'eau (par les moyens prévus dans le droit interne) et de mieux faire entendre la voix des citoyens sur toutes les questions liées à l'eau dans l'agenda environnemental mondial.

Le séminaire visera à :

- Permettre aux parlementaires et au personnel parlementaire des pays arabes de mieux comprendre les activités de gestion de l'eau et les accords internationaux en vigueur sur la question;
- Doter parlementaires et personnel parlementaire des outils et ressources qui les aideront à s'acquitter de leurs responsabilités fondamentales, à savoir élaborer une législation nationale judicieuse et contrôler les activités du gouvernement se rapportant au thème central du séminaire;
- Renforcer les capacités des commissions parlementaires concernées ainsi que leur rôle dans le processus législatif et la contribution qu'elles y apportent;
- Familiariser les participants avec le processus de transposition des accords internationaux existants et des objectifs internationaux de développement dans le droit interne; et veiller à ce que les nouveaux accords internationaux négociés par l'exécutif reflète les priorités nationales identifiées par le parlement et en tiennent compte;
- Donner aux parlementaires la possibilité d'échanger leurs points de vue et de comparer leurs expériences, entre eux et avec les autorités et experts compétents.

EXPERTS

4. L'Union interparlementaire et l'UNITAR identifieront quatre ou cinq experts, dont des experts indépendants venus des pays arabes et d'ailleurs.

PARTICIPATION

5. Le séminaire est ouvert aux parlements nationaux suivants :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie et Yémen.

Chaque parlement pourra déléguer un maximum de cinq participants par chambre. Conformément à la volonté déclarée de l'UIP de promouvoir un partenariat entre hommes et femme, les parlements participant doivent s'efforcer de constituer des délégations mixtes équilibrées. En outre, la composition de chaque délégation devra être aussi représentative que possible des différentes tendances politiques au sein du parlement. Enfin, chaque délégation est invitée à s'adjoindre des fonctionnaires parlementaires, de préférence des commissions traitant de l'environnement.

ORGANISATION DES DEBATS

6. Les débats se dérouleront en séances communes aux parlementaires et aux fonctionnaires de parlement mais des séances de travail parallèles seront aussi organisées pour les parlementaires et les fonctionnaires parlementaires. Tous les participants auront un droit de parole égal. Les modalités ci-après ont été prévues afin de permettre des discussions aussi enrichissantes et productives que possible :

a) Il ne sera pas établi de liste d'orateurs. Lorsqu'un point de l'ordre du jour aura été présenté par un expert, les participants désireux de prendre la parole sur ce point seront invités à s'inscrire par écrit auprès du président de séance en précisant la ou les question(s) particulière(s) qu'ils souhaitent aborder dans leur intervention. La parole sera alors attribuée dans un ordre propice à un réel échange de vues;

b) L'expérience montre que la lecture de déclarations rédigées à l'avance n'est pas de nature à promouvoir l'échange de vues recherché par ce genre de rencontre. Sous réserve de décisions ponctuelles que pourra prendre le Président, le temps de parole sera limité à trois minutes. Les participants pourront toutefois prendre la parole plusieurs fois sur chaque point, notamment pour réagir aux interventions des uns et des autres;

c) Comme indiqué dans l'ordre du jour annexé, le 30 novembre 2005, le Rapporteur général sera invité à faire une synthèse des travaux du séminaire à la séance de clôture, en tenant compte du résultat des séances parallèles;

d) Dans les mois qui suivront le séminaire, l'UNITAR et l'Union interparlementaire établiront un rapport sur son déroulement.

7. Les débats se dérouleront en anglais, arabe et français.

DOCUMENTS

8. Les textes écrits des exposés seront distribués aux participants au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.
9. Dans la mesure du possible, le Secrétariat du séminaire mettra à la disposition des participants des documents d'information sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour.
10. Les participants désireux de distribuer aux autres participants des documents pertinents sont priés de fournir ces documents en quantité suffisante; ils seront disposés sur la table qui sera prévue à cet effet.

INSCRIPTION ET HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS

11. La note sur les informations générales contient des informations sur les conditions d'entrée au Liban et le séjour des participants à Beyrouth, de même que des formulaires d'inscription et de réservation de chambre d'hôtel.
12. Les délégués devront régler leur chambre directement à l'hôtel. Ceux qui préféreraient séjourner dans un autre hôtel sont priés d'en informer les organisateurs.
13. La confirmation de participation doit être envoyée directement à l'Assemblée nationale du Liban, à:

Secrétariat de l'UNITAR
 Mme Berta Pesti
 Palais des Nations
 1203 Genève 10 / Suisse
 Email : berta.pesti@unitar.org
 Fax : +41 22 917 89 93

Secrétariat de l'UIPA
 Mme Leyla Nachawati
 B.P. 4130 Damas / Syrie
 Email : info@arab-ipu.org
 Fax: +96 311 613 02 24

Secrétariat de l'UIP
 Mme Norah Babic
 5 chemin du Pommier
 Case postale 330
 1218 Le Grand-Saconnex
 Genève / Suisse
 Email:
postbox@mail.ipu.org;
lm@mail.ipu.org
 Fax : +41 22 919 41 60

Pour des raisons d'ordre pratique, la confirmation de participation ainsi que la composition de la délégation du parlement doivent être envoyées au plus tard le 18 novembre 2005.